



Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2024

1. Accompagnement numérique :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la possibilité offerte à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement numérique.

L'objectif est de permettre à l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette action dans l'intérêt de la collectivité.

2. Devis de travaux à l'école :

L'adjoint au maire présente au conseil municipal les devis reçus concernant les divers travaux à effectuer à l'école.

ELECTRICITE	LESCORBIE Vincent	5072.75€ HT
	ETIENNE Sébastien	5120.00€ HT

Après délibération, le conseil municipal valide le devis de l'entreprise ETIENNE.

Pour rappel, le conseil a validé le devis de l'entreprise Renoux de Saint Maixent de Beugné pour un montant de 2614.50€ HT.

Une demande de subvention va être réalisée dans le cadre du programme d'action à gain rapide (PAGR).

Le conseil valide également l'acquisition de 2 déshumificateurs.

Ces travaux seront pris en charge en section d'investissement.

3. Achat bancs en bois :

Monsieur le Maire propose différents devis pour l'acquisition de nouveaux bancs pour compléter le stock déjà détenu.

Après délibération, le conseil municipal décide l'achat de 10 bancs auprès de l'entreprise comptoir pro pour un montant de 1100 €.

4. Questions diverses :

▪ Tableau des permanences électorales.

▪ Plan d'eau de St Christophe : suite aux documents transmis aux membres du conseil, la majorité valide la cession d'une partie de sa surface constructible inscrite au PLUI à St Christophe pour construire un camping et divers hébergements.

▪ Soirée du patrimoine : Date du 18 juillet. Une réunion a eu lieu avec les associations afin de définir l'organisation de la soirée (snaking et autres) et définir le périmètre occupé pour cette manifestation.

A retenir : 14 juillet inauguration de la ligne à Bébert + pique nique collectif (chacun apporte son repas).

Validation des panneaux d'affichage de la ligne (Chêne Visenza).

▪ Contrat apprentissage : une demande de formation en contrat d'apprentissage « petite enfance » a été effectué. A titre informatif, étant dans le domaine public, la formation doit être financée à 100% par la commune, l'apprenti est également sur un contrat de 35h semaine. La commune ne peut pas proposer ce type de contrat.

- **Bilan pour la salle de la Vaillante**. La commune a reçu le diagnostic énergétique du bâtiment. Un prochain rendez vous sera fixé avec le prêtre afin de faire une proposition d'achat suite aux différents éléments communiqués.

- **Prochain conseil** le 10 juillet 2024.